

Comité Technique SCL - 15 juin 2022

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du CTS du 3 février 2022
2. Point d'information sur le transfert des activités SSA de la DGCCRF vers la DGAL
3. Point d'information relatif à l'audit CGE
4. Point d'information sur les moyens du service
5. Elections professionnelles 2022
6. Actualité scientifique
7. Formation :
 - Bilan de la réalisation du plan de formation 2021
 - Projet de plan de formation 2021
8. Questions diverses

En préambule, les élu-es Solidaires CCRF & SCL ont lu la déclaration liminaire ci-dessous marquant notre opposition à la décision gouvernementale de transférer l'ensemble des missions SSA à la DGAL.

Liminaire Solidaires au CT SCL – 15 juin 2022

Depuis le 11 mai 2022, date de la communication aux agent-es de la décision prise par le 1^{er} Ministre du transfert des missions de sécurité sanitaire des aliments au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), Solidaires CCRF & SCL a dénoncé une décision brutale, sans préparation et battant en brèche ce qui fonctionnait dans la prise en compte de l'aspect économique de la fraude sanitaire et de protection du consommateur.

Solidaires CCRF & SCL dénonce encore une fois les décisions prises et les conséquences :

- *Pour la DGCCRF, qui sert de bouc émissaire après les défaillances répétées, et bien peu dénoncées par le pouvoir politique, de géants de l'industrie agro-alimentaire. L'action de la DGCCRF n'a pourtant pas été mise en cause après les défaillances des entreprises. La DGCCRF de son côté a fait ce qu'il fallait avec les moyens dont elle disposait !*
- *Pour le SCL, réseaux de laboratoires accrédités rattaché à Bercy, qui devrait perdre l'essentiel de ses analyses dans le domaine alimentaire. Un laboratoire pourtant montré en exemple à chaque crise pour la recherche de non conformités (notamment pour Buitoni et Ferrero-Kinder !) et la mise en place de méthodes d'analyses innovantes (espèce animale pour les « lasagnes de cheval », détection d'oxyde d'éthylène dans les graines de sésame et autres aliments, de Fipronil dans les œufs par exemple). L'arrêt des analyses SSA par les laboratoires du SCL entrainera une diminution de l'expertise et de la réactivité des pouvoirs publics à détecter les nouveaux risques.*

Le SCL sera très impacté par l'arrêt des analyses SSA. Ajouté à la future réorganisation du réseau des laboratoires inscrite dans le COP, Solidaires CCRF & SCL redoute la fermeture de plusieurs laboratoires. Cette décision affaiblira l'action du SCL et de la DGCCRF et aura des conséquences néfastes sur la protection des consommateurs. Elle dégradera encore les conditions de travail de tous les agents.

Solidaires CCRF & SCL dénonce l'absence de l'Unité de Direction du SCL aux discussions entre la DGAL et la DGCCRF et a demandé à la secrétaire générale de Bercy et à la directrice générale de la CCRF, d'associer l'UD du SCL aux travaux des négociations en cours notamment sur le périmètre entre la CCRF et la DGAL.

Solidaires CCRF & SCL appelle à une journée nationale de grève et d'action le 21 juin 2022, date de la réunion du Comité Technique de la DGCCRF. Solidaires CCRF & SCL a demandé que le sujet du transfert des missions SSA soit à l'ordre du jour de ce Comité Technique et de faire inviter le chef du SCL.

Solidaires CCRF & SCL demande l'arrêt de ce transfert et les moyens budgétaires nécessaires pour l'exercice de leurs missions au service de la protection du consommateur. Cette décision prise sans aucune concertation et sans aucune préparation dans sa mise en œuvre concrète va entraîner une désorganisation complète des contrôles alimentaires qui va être préjudiciable aux consommateurs et consommatrices in fine.

En réponse à la liminaire, M. Picart rappelle que le sujet du transfert de la mission SSA et de l'audit du CGE sont à l'ordre du jour de ce CT, il n'est pas dans son intention de se dérober et s'attaquera aux conséquences. Le transfert de la mission SSA aura des conséquences sur l'organisation du service, cela s'ajoute aux préconisations qui émaneront des conclusions de l'audit CGE. M. PICART prend l'engagement d'apporter les réponses le plus rapidement possible.

Point 1. Approbation du procès-verbal du CTS du 3 février 2022

N'appelant aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Point 2. Point d'information sur le transfert des activités SSA de la DGCCRF vers la DGAL

Dans un premier temps, M. PICART est revenu sur la présentation de la Directrice Générale de la CCRF, Mme BEAUMEUNIER, aux Directeurs des DDPP sur la répartition des compétences DGAL / DGCCRF issue de l'arbitrage SSA :

Compétences transférées à la DGAL

La compétence de la DGAL est étendue, pour les activités suivantes, à l'ensemble des risques : microbiologiques, chimiques (résidus d'antibiotiques et de produits phytopharmaceutiques, y compris chlordécone ; contaminants et substances indésirables y compris ceux issus de la migration des MCDA, ...), radioactivité, allergènes :

- 1/ Gestion des alertes et des signalements
 - La gestion de l'ensemble des alertes sanitaires concernant des denrées alimentaires, y compris les boissons et les denrées destinées à des groupes spécifiques (DADFMS, denrées destinées aux nourrissons et enfants en bas âge, substituts de la ration journalière totale pour le contrôle du poids), et des aliments pour animaux – gestion des retraits et rappels ;
 - La gestion des signalements de nutrivigilance ;
- 2/ Les contrôles du fonctionnement des établissements et de leur plan de maîtrise des risques sanitaires
 - Les contrôles visant à vérifier le respect des exigences en matière de SSA (dont la gestion des contaminations croisées pour le risque allergène) dans les établissements de remise directe,
 - Les contrôles du fonctionnement des établissements non agréés producteurs et importateurs de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux au titre des exigences en matière de SSA : établissements manipulant et transformant des végétaux, établissements produisant des produits composites et des boissons y compris les établissements du secteur vitivinicole, établissements producteurs d'additifs, de compléments alimentaires, et de produits destinés à l'alimentation

- infantile et de denrées destinées à des groupes spécifiques, entreprises de transport alimentaire ;
- Le contrôle des établissements procédant à l'ionisation de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux ;
- 3/ Les PSPC des denrées alimentaires d'origine non animale et des aliments pour animaux couvrant l'ensemble des risques susmentionnés ;
- 4/ Le suivi de l'ensemble des réglementations concernant :
 - Les résidus de pesticides, la microbiologie des aliments, les contaminants et substances indésirables, la radioactivité, liste des allergènes à étiquetage obligatoire en lien avec INCO... ;
 - Les produits pour lesquels sont prévues une autorisation ou une déclaration préalable à la mise sur le marché pour des questions de sécurité (compléments alimentaires, nouveaux aliments, OGM, améliorants, auxiliaires technologiques, substances à but nutritionnel ou physiologique du R. n°1925/2006) ainsi que la gestion des dispositifs nationaux d'autorisation ou de déclaration préalable à la mise sur le marché le cas échéant attachés à ces réglementations (compléments alimentaires, auxiliaires technologiques) ;
- 5/ L'exportation
 - La délivrance des certificats à l'exportation élaborés pour des questions sanitaires.

Compétences de la DGCCRF dans le domaine alimentaire

La DGCCRF dispose d'une compétence générale en matière de lutte contre les fraudes, est garante de l'ordre public économique et de la loyauté des relations commerciales. Dans le domaine alimentaire, elle est chargée du suivi des réglementations et de la mise en œuvre des contrôles concernant la recherche de fraudes, le respect de la loyauté dans les transactions et à l'égard des consommateurs, la composition des produits, l'étiquetage et les allégations. A ce titre relèvent notamment de la compétence de la DGCCRF les activités suivantes :

- Le suivi de la réglementation relative à l'information du consommateur et à l'étiquetage des denrées alimentaires (Règlement INCO en particulier) et le contrôle de son application ;
- Le suivi des règles de composition des produits, comprenant la composition nutritionnelle, et leur contrôle. A ce titre la DGCCRF est chargée de la réglementation applicable aux denrées destinées à des groupes spécifiques (DADFMS, denrées destinées aux nourrissons et enfants en bas âge, substituts de la ration journalière totale pour le contrôle du poids), de la mise en œuvre des systèmes de déclarations préalables de ces produits et de leur contrôle ;
- Le suivi des réglementations sur les allégations portées par les denrées alimentaires (comme le « sans gluten » ou les allégations nutritionnelles et de santé) et leur contrôle. Par ailleurs, dans le domaine de la sécurité, la DGCCRF est compétente sur :
- Le suivi de la réglementation concernant les MCDA, le contrôle de ces produits et des établissements producteurs de MCDA6 ;
- La gestion des alertes des produits non alimentaires concernant le risque MCDA – gestion des retraits et rappels de ces produits.

Pour la mise en œuvre, des groupes de travail sur les sujets suivants vont être mis en place :

- Protocole de coopération DGAI / DGCCRF (modalités de coordination et de réciprocité dans les échanges d'informations)
- Juridique (identification des modifications législatives et réglementaires)
- Système d'information, partage de données - y compris résultats d'analyses – (échanges de données, utilisation des outils existants)
- Alertes (Information réciproque, point de contact RASFF)
- Fraudes impliquant des enjeux de sécurité sanitaire dans le domaine de l'alimentaire (Information réciproque)
- Transfert de compétences et continuité d'activité (continuité des missions de l'Administration Centrale et des services déconcentrés)
- RH
- Budget

M. PICART précise que le SCL pourra participer à certains groupes de travail. Il n'exclut pas la possibilité de bilatérales directes avec la DGAI, mais toute décision sera prise avec l'information préalable et l'accord de la DGCCRF, sachant que la CCRF n'entend pas continuer à être sur des missions pour lesquelles elle a rendu des emplois.

M. PICART affiche une certaine confiance sur les collaborations qui pourraient être mises en place avec la DGAI, ce que les OS ne partagent pas. Confiance d'autant plus éprouvée devant l'absence de réponse aux incertitudes mises en avant par les OS.

M. PICART affiche sa confiance, mettant en avant les points suivants :

- Dans le cadre du périmètre de la SSA, le SCL pourra continuer des prestations pour la DGAI, notamment sur des denrées non prises en charge actuellement par la DGAI et sur des méthodes non mises en œuvre par son réseau de laboratoires agréés.
- Le SCL dispose actuellement de 15 mandats LNR, il sera intéressant pour la DGAI que le SCL continue l'exercice de ces missions.
- La réactivité du SCL en matière de développement en réponse à des besoins émergents en situation de crise.
- Le SCL doit venir en appui de la CCRF et de la DGDDI sur le recentrage des missions : renforcement des contrôles des produits industriels, du made in France... sur les produits non alimentaires.

Solidaires CCRF & SCL ne partage pas cet optimisme. Pas de réponse à nos inquiétudes sur le maintien des analyses de routine récupérées par la DGAI au profit du SCL : pour l'instant, dicit M. PICART, la DGAI n'a pas pris contact avec le SCL, et il ne sait pas ce que sera le retour de la DGAI sur la concurrence entre LDA et SCL. **Solidaires** s'inquiète également de l'externalisation des prélèvements et/ou des contrôles, M. PICART répond qu'une expérimentation de l'externalisation des prélèvements a été menée par le laboratoire de Lille, mais **Solidaires** reste perplexe sur la mise en place des prélèvements par un laboratoire privé pour une orientation des analyse vers les laboratoires du SCL.

A la demande de **Solidaires** sur l'impact en termes d'échantillons, M. PICART ne veut pas répondre à ce stade, mais promet d'apporter ultérieurement une réponse. A ce niveau, les discussions autour du PNE se font à périmètre constant au sein de la CCRF, y compris pour la microbiologie, et les travaux seront transférés à la DGAI.

A ce niveau d'information, encore de nombreuses incertitudes et donc beaucoup d'inquiétude pour l'avenir et les agent-es du SCL.

Point 3. Point d'information relatif à l'audit CGE

Le travail des auditeurs est terminé. Le compte rendu de la mission CGE sera présenté aux directrices générales de la CCRF, DDI et du secrétariat général ce jeudi 16 juin après-midi. M. PICART n'a pas d'information sur le contenu du rapport, mais il se félicite du travail mené avec les auditeurs : le SCL a fourni plus de 60 fiches en réponse aux différentes demandes et a saisi l'opportunité pour se mettre en avant et mettre en avant l'intérêt du service. M. PICART rappelle que le rôle de la mission est de tracer des pistes, pistes pouvant être reprises ou non par nos administrations de tutelle. Cette mission ne prend pas en compte les conséquences du transfert de la mission SSA, ce sera au SCL de les intégrer. La mission terminée, le travail à mettre en œuvre par le SCL pourrait être conséquent en fonction des pistes du rapport.

La direction du SCL ne participe pas à la restitution de la mission mais devrait en avoir un compte rendu. Si les OS souhaitent avoir copie du rapport, elles doivent se rapprocher des administrations mandantes, M. PICART, lui, n'a pas autorité à le communiquer.

Point 4. Point d'information sur les moyens du service

Point sur le programme IFECD :

Rappel : le programme IFECD est un projet mis en place par la commission européenne, en 2 phases, visant à remettre les laboratoires douaniers européens à un niveau technique idoine. Le remplacement des équipements obsolètes est donc une priorité. Le dispositif repose sur un co-financement, Le SCL participe au financement à hauteur de 20 %, auquel s'ajoute la TVA. La première phase s'étale sur 2021-2023. De nouveaux financements interviendront dans les années à venir.

Le SCL s'est positionné sur ce projet pour l'acquisition de 79 équipements, uniquement pour les laboratoires les plus orientés sur les missions « Douane » (Le Havre, Lille, Marseille, Paris Strasbourg). La commission Européenne a donné son accord pour 77, mais le SCL ayant déjà pu réaliser des investissements grâce à la MILDECA, la demande est ramenée à 66 équipements.

M. PICART se félicite de ce niveau d'investissement sans précédent (7 millions d'euros), mais avec ce ciblage orienté vers un nombre restreint de laboratoires, **Solidaires CCRF & SCL** s'inquiète du retard technologique pour les laboratoires / domaines non retenus dans ce projet et du message envoyé aux agents de ces laboratoires. En réponse, M. PICART tente de nous rassurer en annonçant que le reliquat du budget du SCL sera orienté prioritairement vers les laboratoires non pourvu. Néanmoins, le niveau d'investissement n'est pas le même.

Point 5. Elections professionnelles 2022

Après 2 tentatives qui ont échoué, la dernière en avril, de nouvelles élections blanches se tiendront du 30 juin au 5 juillet, auprès du même échantillon d'électeurs et d'électrices.

En avril, les élections ont bogué du fait de problèmes techniques à l'ouverture des urnes. En cause : un problème de codage qui a fait successivement planter les 2 serveurs du prestataire.

Mme DE BELLIS communique aux OS le calendrier des différentes opérations de ce nouvel essai qui s'étale du 27 juin (Ouverture du portail électeur) au 5 juillet (dépouillement).

Point 6. Actualité scientifique

M. PICART dresse le bilan de l'activité 2021 : 62 000 rapports dont 95 % à destination de nos deux Directions de tutelle réparti à 40% pour la CCRF, 60 % pour la DDI. Ce chiffre est en hausse de 30 % par rapport à 2020, année marquée par le Covid.

Au niveau Dev. : 212 sujets traités avec une finalisation de 50% des sujets (en forte augmentation, le taux de finalisation étant jusqu'à présent de 20%).

M. PICART souligne la réactivité et l'efficacité du service sur de nombreux sujets : ETO (L34-75), BUITONI & KINDER-FERRERO (L33-34 & 69), réponse à des appels d'offre sur Bijoux (L75) et jouets (L59)... Cela démontre la compétence du service et l'engagement des agents.

Point 7. Formation : Bilan de la réalisation du plan de formation 2021 & Projet de plan de formation 2021.

Mme DE BELLIS présente la réalisation du plan de formation 2021 et le projet de plan de formation 2021 issu des recueils des besoins des laboratoires. La présentation reprend le modèle des années précédentes avec répartition des demandes de stage par axes et sous-axes, le prévisionnel des effectifs concernés par catégorie et la durée.

Le bilan de formation tient compte uniquement des demandes faites dans le cadre du plan de formation (ne tient pas compte des formations qui se sont ajoutés en cours d'année, ex : Odyssée) Le taux de réalisation global est d'environ 30% avec de forte disparité selon les axes. Au niveau du prévisionnel, Les demandes les plus importantes se situent sur les formations « métier ». Point positif, sur les 5 dernières années, il n'y a pas d'exclu de la formation.